

## Protocole de lutte contre *Tapinoma magnum* à l'attention des professionnels

Rappel : les produits de lutte efficaces sont, pour l'instant, accessibles uniquement pour les professionnels et leur utilisation nécessite **un permis de traiter (licence biocide)**.

Le moyen de lutte proposé ici doit être appliqué par des professionnels habitués aux traitements avec des pesticides.

1. Repérer la zone colonisée par la fourmi en suivant les pistes et voir dans quelle mesure les fourmis élèvent des pucerons sur les arbres, dans ce cas mettre en place une barrière à glu.
2. Traiter avec le produit appelé Audienz (<https://www.omya.com/agro-fr>) qui est un insecticide contenant du spinosad (bactérie du sol) présentant une faible toxicité pour les mammifères, les oiseaux et les reptiles et autres organismes utiles, un peu plus pour les poissons et organismes aquatiques. Sa persistance est de faible durée, 24 à 36 heures sur le terrain. Les concentrations recommandées sont de 0.04% en pulvérisation.
3. Pour le traitement il est important de traiter les zones de fortes concentrations et notamment toutes les zones présentant de petits trous indiquant une concentration avec des larves et des reines ainsi que les pistes à fort trafic. Ce qui compte c'est le contact direct du produit avec les individus. Il convient de se munir d'un bâton ou d'une pièce métallique qui permet d'ouvrir les zones de concentrations pour augmenter l'efficacité de la pulvérisation en touchant le couvain (œufs, larves et nymphes). Il faut éviter de pulvériser sur les fleurs à cause des abeilles.
4. La fréquence des visites est à adapter selon le contexte, cependant il est recommandé d'intervenir 3 fois par semaine la première semaine sur l'intégralité des sites colonisés. Un contrôle à la fin de la première semaine est primordial pour constater l'efficacité du traitement puis tous les quinze jours. Par la suite, une intervention mensuelle est suffisante jusqu'à la fin de la période d'activité des fourmis (septembre).